

Risque avéré de Tsunami

CONSIGNES DE SECURITE

Un séisme de magnitude **8.1** s'est produit, à 10 km de profondeur aux îles Kermadec (Nouvelle-Zélande) ce jour vendredi 5 mars **2021 à 6h40**.

Compte tenu de sa localisation, de sa profondeur et de sa magnitude, un risque de tsunami est avéré pour la Nouvelle-Calédonie.

Des **vagues de tsunami** dites de submersion des zones côtières **de 1 à 3 mètres** sont attendues sur toutes les côtes de la Nouvelle-Calédonie.

Consignes de sécurité à destination des populations à respecter dès 9h30 :

1. Quitter la zone littorale **au-delà de 300m ou rester confiné dans un bâtiment au-delà d'un étage** (évacuation des rez-de-chaussée et du 1^{er} niveau) ;
2. Evacuer les plages et les mises à l'eau ;
3. Stopper toutes les activités portuaires et sportives nautiques ;
4. Ne pas récupérer les enfants à l'école, le chef de l'établissement veillera à faire appliquer la consigne n°1

Un numéro vert (gratuit) d'information du public est activé en composant le **05.05.05**

Ces consignes restent applicables jusqu'à la fin de l'alerte.

Colonel Hors classe Frédéric
MARCHI-LECCIA



Le directeur de la sécurité civile et
de la gestion des risques